2871

[illegible]

1791

[illegible]

6



# Le trait de lumière

Par Darragon

16//8e

Anecdote véritable dont les sentiments sont supérieurs au mérite

1791

# LE TRAIT
# DE LUMIÈRE,

*Ou le Roi considéré au milieu de périls avant son départ pour Monmédy, et élevé sur un précipice à son retour.*

Par M. DARRAGON,

*En 1791.*

# LE TRAIT DE LUMIÈRE,

## Ou le Roi considéré au milieu de périls avant son départ pour Monmédy, *(a)* et élevé sur un précipice à son retour;

*Par M. Darragon, en 1791.*

(L'illusion s'écarte, et la vérité brille.)

François, en présentant sous ces points de vues le Roi qui a dit; *j'ai voulu le bien, je veux le bien, qu'on fasse le bien* (*b*). Je desire, armé du flambeau de l'évidence, déchirer le bandeau de l'erreur qui couvre les yeux de tant de gens entraînés, et trop séduits, pour pressentir que l'évasion de leur Prince, si noircie par des plumes incendiaires, dont ils ont été l'écho, doit découler le bien public. Si, comme homme, je me trompe parfois en énonçant mes idées, au moins est-t'il sûr que mes intentions sont pures; qu'elles ne visent qu'à soutenir la gloire de la Patrie, rétablir la paix, ranimer dans les cœurs, plus égarés que coupables, ce vehicul d'honneur, et d'équité, qui nous caractérisent, ramener le vulgaire, subjugué par des impulsions à lui-même inconnues, à l'amour de ses maitres, et au respect dû à l'autorité suprême, qui, je crois, le paladium (*c*) de la Monarchie, est le principe moteur et génératif de son bonheur.

On ne soupconnera pas, je pense, que les faveurs pécuniaires du trône, venant me chercher au sein de mon obscurité individuelle, ont inspiré mon génie, dirigé ma plume, et dicté les sentimens que j'ai développés dans le Misericordia, le Cri du Sentiment, la Boutade plus que démocratique, ma Pétition à l'Assemblée, etc. Certes! ma position...... Mais, on pourra soupçouner; avec fondement, que si jadis, attaché aux maisons Royales, j'ai été en positions de rendre mes respectueux services au Monarque, alors au sein du bonheur, au faîte des grandeurs, et environné de son pouvoir, il est de mon caractere, bien qu'éloigné de son auguste personne, quand des événemens le plonge dans un gouffre d'infortunes, de ne l'en respecter pas moins, et de me vouer à lui tout entier. Quiconque aime ses devoirs, l'honneur et la Patrie, pense comme moi. J'entre en matière.

1o. Voyez le Roi, avant son évasion, exposé à la vengeance arbitraire, soit du Clergé, des Nobles, ou des Parlementaires. Je parlé ainsi parce qu'il se pouvoit que, de ces trois corps, un seul individu, oubliant qu'il est par état, le rempart des peuples, la lumière et l'appui du trône, désespéré de ce que le Roi consommoit, en partie, leur désastre par son consentement, tente pour l'en punir, de le précipiter au tombeau. Heni IV. l'idole des François; Louis XV. le bien aimé, ont été assassinés.

2o. Remarquez le Souverain à la tête de sa patrie, embutte aux ressentimens armés des Princes émigrans, et sur-tout, des cours étrangères, blessées secrétement de ce qu'il énervoit, selon elles, le pouvoir souverain par sa sanction volontaire; s'affermissoit sur son trône aux dépends de sa gloire, autorisoit ainsi la dégradation de la Majesté suprême. Or, s'il est probable,

en politique d'Etat, que les têtes couronnées doivent tenter d'en chaîner les efforts d'un Roi qui se déclare chef d'une révolution, laquelle peut, parcourant la terre, les ensevelir sous leurs ruines; il est moralement sûr, que les foudres de leur vengeance, ne pouvoient tarder à gronder sur la tête de Louis XVI.

3o. Malgré les augustes intentions qui ont porté le Roi à convoquer ses états, observez-le, pourtant près de ne pouvoir surmonter les efforts multipliers, sous cent formes insidieuses et cruelles; non-seulement des factieux qui, dit-on, en vouloient au trône, et qui, si cela est, sont ensevelis sous leur honte; mais d'un partie puissante qui, tout ébouriffé d'un zèle, soit-disant pure, ne visait à rien moins qu'à élever les trophées républicains sur les ruines du trône Monarchique. Or, cela pouvoit-il avoir lieu sans précipiter le Prince régnant, du sommet des grandeurs dans les abimes de l'anéantissement !

4o. Pénétré des sentimens d'équité, de grandeur, de confiance, transportez-vous, par la pensée, dans l'ame d'un Roi sensible, parfait honnête homme, qui voulant l'exécution des Lois, principes de l'ordre social, a sacrifié à ce sujet, tout amour-propre, toute idée de grandeur présente, toutes ses jouissances les plus douces, et dès-lors, envisagez Louis XVI, forcé par les impérieuses circonstances, de tenir une conduite qui le dégrade, si je puis parler ainsi, aux yeux même des ames les moins élevées. Le remarquez-vous, cet infortuné Monarque, en proie aux chagrins dévorans que doivent lui causer les opinions hardies, et d'individus qui, intéressés à perpétuer le désordre et l'anarchie pour se maintenir où le choc révolutionnaire les a placés, violent tout sentiment d'équité connus; et, d'une foule de gens suivant, en aveugle, le fanal ardent de prétendus coriphés beaux esprits, qui tout hérissés des armes d'une métaphisique aussi insidieuse qu'alembiquée, assurent effrontément, sous couleur de philosophie et de patriotisme, qu'ils visent au bien général, en dévoilant dans leurs propos, dans leurs écrits des ames atroces, déchirant, d'une main aussi forcenée qu'impolitique, le bandeau des heureux préjugés qu'il faut maintenir dans un état, pour le bonheur d'un vulgaire incapable de se conduire, en partie, par les lumières de la raison et de l'esprit; décochant contre tout ce qu'il y a de respectable en France, les traits de la calomnie la plus envenimée, calomenie ! qui trompe la crédulité, et que la méchanceté saisit; aiguisant les poignards de la rébellion; allimentant de leur soufle impure les feux de la discorde, conseillant le mépris des pouvoirs légitimes, foulant aux pieds toutes les régles, excitant les incendies, les meurtres, la violation des propriétés; faisant pleuvoir, sans pudeur, sur les têtes courronnées régnantes, les outrages les plus sangiants, (*d*) comme à dessein de porter des effrénés, emproie à la fiévre révolutionnaire, à lever sur elle le glaive du crime, tel qu'à cette journée de sang du 6 Octobre 1789, et s'avancer ainsi, détruisant la Royauté, précipitant la dissolution de l'Etat; bâtissant l'édifice de leur pouvoir sur les ruines des vrais autorités; croissant leur fortune des calamités de l'Etat, à la tribune du Sénat François, au milieu du désordre et des allarmes, sur les débris sanglans des victimes couronnées, ainsi que de ceux qui tenant à leur principes d'honneur, d'équité, de fidélité, brûloient d'enchainer ces affreux excès. Or, si les peines de l'esprit, les déchirements du cœur, tout ce qu'on peut imaginer de crises violentes contraires aux justes souhaits d'un individu sensible, peuvent prendre sur sa santé, qui plus que le Roi, d'après ses sacrifices énoncés plus haut, devait être affecté ? ne se pouvait-il point qu'il succombât sous le poids des chagrins dont l'accabloient les assauts redoublés des calamités publiques, qui, desséchant toutes les sources de

la prospérité, retomboient sur la tête, l'entouroient de dangers, de crime, et, le plongeant dans le doute cruel de nous voir jamais heureux, sembloient lui en ravir l'espérance. Répéterai-je, à ce ſujet, que la Reine, âgée de trente-cinq ans, susceptible

> Des élants d'un grand cœur en qui le ciel allie
> La force du courage à celle du génie. (*Spartacus.*)

et qu'un air de douceur, de bienfaisance, (*e*) de sublimité n'abandonne jamais, n'est point morte de douleur, il est vrai, mais que la commotion de ses sens frapés de terreur, glaçant dans leurs canaux ses esprits animaux, a tarri la source de leur circulation, et borné leur cours. Enfin que ses cheveux, en partie, ont blanchi tout-à-coup. (*f*) O Français! ames sensibles, qui pressentés les crises, principes d'un tel événement, ce ne sera qu'avec des émotions mélés de larmes, que vous y penserez, et que vous répéterez,

> L'histoire en la nommant, s'attendrira sur-elle,
> Et la Postérité dira, versant des pleurs,
> Le Ciel, pour l'élever à la gloire immortelle,
> Voulût à ses attraits égaler ses malheurs. (*g*)

Revenons. Ces détails offrent à l'imagination pénétrante des tableaux aussi effrayans qu'ils sont vrais. On ne peut aller contre l'évidence : un jour nous serons heureux, étoit l'espoir enchanteur qui nous séduisoit, et nous soutenait contre les désartres qui parcourant la France, creusoient un abime sous le trône, et l'environnoient des piéges de la mort. Nous ne sommes pas heureux, étoit le vrai qui nous allarmoit et nous ébranloit. Les choses ne pouvoient être autrement. Je veux le croire, bien que je pense le contraire, moi. Mais nous en ont-elles moins plongé dans le cahos du désordre et de l'infortune. Or, quand le Corps Législatif entouré de vastes ruines, sembloit ne pouvoir remédier aux maux qui s'accumuloient de jour en jour, quand les Lois étoient comme forcées de se taire en présence du crime triomphant : quand les âmes honnêtes en étoient révoltées; quand elles étoient épouvantées de l'audace des écrivains, soit-disant patriotes, qui bien qu'ils profanassent ce nom, étoient couronnées par les plus heureux succès, quand elles étoient allarmées, et des mouvemens séditieux qui désoloient la France, et de l'Empire que les esprits ardents exerçoient de tous côtés; on veut, soyons justes, c'est la premiere loi de l'honnête homme, on veut, dis-je, que Louis XVI, avec un cœur comme le sien, ne gémisse pas sur l'avenir et n'en soit pas ébranlé! que ne lui donnoit-on alors, un génie au-dessus de l'humain pour qu'il pressentit si son doute cruel, énoncé plus haut, étoit fondé ou non : et ne point se laisser entrainer au plaisir indicible de chercher, au risque d'une démarche périlleuse, tel qu'il a fait, le moyen d'enchainer, dans son cours, la fatalité qui lui sembloit conduire sa Patrie à une subversion générale;

> Du sort des malheureux, un grand cœur fait le sien.
> *Iphigénie en Tauride.*

Car enfin, qui lui répondoit, alors, d'un mieux avenir? des hommes qui avoient été en position de se couvrir de gloire, & qui ne l'étoient pas encore. Et qu'est-ce que des hommes, juste Dieu! quand il s'agit de dévoiler l'avenir; surtout, au milieu des orages d'une révolution. Enfin le Roi embutte, au doute cruel, en question, etc. et s'écriant peut-être,

> Le trône où je me sieds m'abaisse en m'élevant, (*Corneille.*)

manifeste, à peu-près, les idées énoncées dans cet article, proteste contre les décrets en général, vu qu'il falloit tout ou rien, et part. Je n'examinerai point,

1o. Si les trois cens Législateurs, (*h*) les gens connus par leur équité, les plumes distinguées, qui se sont déclarées, comme le Roi, contre des opérations de l'Assemblée, ne peuvent pas, en cela, avoir eu autant de politique profonde, de justesse d'esprit, d'élévation d'ame, de connoissance du cœur humain, etc. pour sonder l'avenir, et balancer le destin de la France, que les six ou sept cens Législateurs qui, trop imités par des foliculaires, et une grande partie du peuple, ont soutenu, *mordicus*, lesdites opérations en général. C'est à l'expérience à juger cela. Cependant, quelle différence, grand Dieu ! de réformer des abus, en rendant sa Patrie heureuse à l'ombre des égards, de la paix et de l'ordre, ou de l'ébranler en l'exposant aux foudres ennemis, et aux désolations intestines qui se manifestoient si souvent par des massacres, etc.

2o. Si le Roi a pu dire, dans les crises de nos troubles, « pour faire régner autour de moi, la justice que je porte dans mon cœur, j'avois tout prévu en assemblant mes Etats, plut-au Ciel ! qu'ils eussent débuté par affermir, de nouveau, la confiance et la paix, et que dans leur sagesse, concourant à l'ordre politique ainsi qu'au civil, ils eussent pésé les intérêts, sur-tout, prévenu les besoins pressans : ensuite, tenté de conduire ma Parie, à la félicité, qu'ils envisagent et que je desire, à l'ombre des lois supérieures qu'ils pensent créer. (*i*)

3o. Si le Roi, qui certes ! vouloit nous sauver, non nous détruire, (*k*) a pu dire : *ah ! la fuite est permise à qui fuit ses Tyrans.* (Racine.) & se dégager, d'après l'exposé page 5, du serment qu'il avoit fait de soutenir la Constitution, alors que, par un contrasse inoui, en attendant, et en jouissant même par la pensé d'un avenir heureux, tout sembloit alors, ce qui se manifestoit par des preuves et des clameurs sans répliques, approfondir l'abime de nos maux. Dans un tel cas, quel serment ne tomberoit pas de lui même (*l*).

4o. Si l'étendue de lumières, de prévoyance, de génie, de ce génie profond et élancé, soutenu d'une ame sublime, qui, d'un coup d'œil, embrassant la nature, sonde le cœur humain, devine ses passions, ses foiblesses et sait les mettre en jeu pour les diriger au bien général, est incalculabe pour parcourir les avantages que peut offrir une Loi fixée par douze cens têtes lumineuses, qui, long-tems, ont du la combiner et pressentir, comme a dit Thomas, les abus qui peuvent naître de cet Loi, les difficultés qui peuvent en retarder l'effet, les moyens par où l'artifice peut l'éluder, les rapports qu'elle peut avoir avec les mœurs, les préjugés, les autres Lois ; comparer les avantages avec les abus, chercher le terme où le bien est le moins altéré par le mélange du mal, etc. vu que partout où il y aura des hommes, il y aura des vices. Conséquemment, dans quel cas étoit le Roi, obligé, presqu'au premier coup d'œil, de sanctioner les décrets. Quiconque pense, pressent assez ce qu'on peut avancer pour développer la position du plus juste des Rois, de Louis XVI, qui tout en voulant le bien de son Empire, pouvoit alors, faute d'un examen réfléchi à l'aide du tems, en signer la ruine (*m*). Car, s'il est possible que des Nations se trompant sur leur intérêts, se sacrifient : quel coup du Ciel a manifesté le contraire, à l'égard de notre Sénat ? de notre Sénat ! que la turbulente vivacité de notre Nation, comme travaillée, en partie du besoin de jouir, a pu pesser souvent dans ses opérations. De notre Sénat ! dans le sein du quel, malgré les sublimes intentions qu'on doit lui soupçonner d'avoir toujours eues, la diversité des opinions, la multitude des intérêts particuliers, la hardiesse des conceptions,

la grandeur des sacrifices, etc. ont naturellement alimenté la division. Rappellerais-je, touchant les méprises où peut tomber un peuple entier, que Paris il y a deux cens ans, déchaîné aveuglement contre lui-même, et violant les droits les plus sacrés, croyait être juste, en broyant les os de ses pères, pour en faire du pain, le manger et en mourrir après, plus-tôt que d'ouvrir ses portes, à son Roi, le généreux Henri IV.

5o. Si l'éloignement du Roi a été un coup de politique, que le tems dévoilera, pour étouffer les diverses factions, faciliter les moyens de revenir sur des décrets qui, je suppose, pouvoient nuire à 'ensemble. Ce qui ne se reconnoit bien que, quand pour la perfection d'un tout, on l'envisage entier sous ses divers points de vues.

6o. Si cet éloignement ne sera pas, comme on pourroit l'affirmer, la source du bonheur général, non parce qu'elle fait honneur au monarque, vu ses motifs énoncés page 6, qu'elle le sauve, dans tous les cas, des reproches des autres Couronnes, de ceux des Princes émigrants, etc. et d'être comptable à la France des malheurs qui peuvent lui survenir; mais, parce qu'elle donne, dis-je encore, les moyens aux Législateurs de pouvoir conduire leur Constitution à la perfection où peut atteindre un œuvre des hommes, et que la croyant telle, ils la présenteront en son entier au Roi, (n) *rendons à César ce qui appartient à César*, qui, d'après ses observations, *car il s'agit du sort de ving-cinq millions d'être pensant*, soutenues de celles des génies répandus dans l'ordre de la société, engagera à des corrections, si le cas le requiert, et finira par signer, avec connoissance de cause, un tout parfait, en cette Constitution.

7o. Si le peuple, comme j'ai dit ailleurs, entrainé, en partie, dans ses occupations journalières, ses intérêts, ses passions, peut pressentir, connoître, approfondir les vues politiques qui dirigent telles ou telles opérations du Gouvernemant. De plus s'il le doit, quiconque saît apprécier le choc des opinions qu'enfantent les passions, et les intérêts des hommes, sait que le peuple doit céder à la main qui fait flotter sur lui les rennes du Gouvernement, sans penser à les diriger, et qu'obéir, jouir, se taire, est son devoir s'il veut être heureux.

8o. Si dans la consternation qui parcouroit la France, le Roi étant éloigné de Paris, un Dieu a semblé coaliser la Nation, ranimer les travaux de l'Assemblée, diriger la conduite des chef chargés de veiller à la tranquilité publique, et si des gens intéressés, pleurant leurs malheurs, non celui du Prince, exposé alors à tous les dangers possibles, ne voyoient en lui que leur victime échappée, et le condamnoient en dévorant son pain; tandis que d'autres n'écoûtant que cet entousiasme indicible qui porte, au mépris des dangers, à sauver l'infortune en péril, bruloient de voler sur les traces du Roi. Bref, je n'examinerai pas tout cela dis-je, je pense au Roi, il est arrêté, il revient. Quel tableau! un chef de révolution, voulant même le bien, doit regarder comme un miracle de ne point périr dans l'exécution de son projet; aussi le Roi arrêté à Varene, presque le pistolet sur la gorge, en est, faut-il dire, une preuve : mais quel Souverain, dans la position où il étoit, et d'après ce que nous avons dit page 5, ne se seroit point déterminé à faire ce qu'il a fait? sans doute, un Caligula, qui desiroit que l'Empire Romain n'eut qu'une tête pour la couper; un Néron qui chantoit un Poëme sur l'embrasement de Troye, alors que Rome étoit livrée aux flames, ne se seroit point exposé, tel que le Roi, pour sauver leur patrie qui leur auroit paru en danger; et qu'au contraire, ils se seroient obstinés, ne fûssent que pour s'amuser, a en laisser changer la face. Mais, un Marc-Aurel, un Trajan, un Titus, comme Louis XVI, sans

qu'ils auroient pu espérer voir renaitre l'ordre (1), aucun sacrifice personne ne leur auroient coûté ; mais ne l'espérant plus, *si ce sont de ses traits que l'on pare en fuyant*, ils auroient évidemment tenté, tel que notre Monarque, d'aller loin des dangers s'efforcer d'enchainer les désastres, qui se multipliant, excitoient de toutes part des scènes de sang, et sembloient viser ainsi à notre destruction. En effet, un bon Prince peut suporter les outrages, les revers, dont l'entourent l'ambition, la vengeance, la perfidie, l'animosité et l'aveuglement d'un peuple égaré, en partie, et ne peut, je crois, se transportant dans l'avenir, par la pensée, envisager sans frémir, l'aspect désastreux de ce même peuple dont il vouloit le bonheur. Comme homme, à cet égard, le Roi peut s'être trompé; mais que cette méprise me paroit louable aux yeux de l'humanité.

> Laissons là ses sermens s'il a pu les trahir,
> C'est au Ciel d'en juger, mais à nous d'obéir. (*Atré.*)

Je sais, pour perdre alors le Roi, qui sans doute, espéroit en Dieu et notre épée, (*o*) ce qu'ont hazardé d'avancer les plumes incendiaires, déchainées contre le trône, brulantes de provoquer la révolte, et les gens enflamés du zèle aussi téméraire qu'impolitique du patriotisme extrême. Je sais qu'à ce dernier égard, M. G...., Evêque Constitutionel, l'a même emporté sur le vulgaire le plus séduit, le plus aveuglé, le plus dangéreux, en s'efforçant, au milieu de notre Sénat, de nous persuader que Louis XVI, à l'époque désastreuse de sa fuite, n'avait d'autre but que d'étendre un sceptre de fer sur un Empire noyé dans le sang, etc. et que sa conviction, (*celle de M. l'Evêque G.*) devoit être commune à tous les François, qu'ils ne pouvoient la taire sans être sots ou fripons (*p*) : mais aussi, sans demander à ceux qui ont osé condamner si fort la démarche du Monarque, ce qu'ils auroient fait à sa place, je sais, moi, qu'il est peu dans la nature, qu'un Prince, qui loin de dévoiler jamais l'ame d'un tyran, a cédé maintes fois aux élants sublimes de cette bonté émanée du noble enthousiasme d'obliger, pense, tout-à-coup, à se baigner dans le sang de ses sujets, et à régner ainsi sur les ruines fumantes de ses Etats dévastés. M. G....

> Et ! de grace, prenez des sentimens plus doux,
> Aucune trahison ne le souille envers vous.
> Père de ses Etats, il a pu se résoudre
> A se mettre avec eux à couvert de la foudre. (*Racine*).

Enfin, sans dire à M. G...., touchant le Roi,

> Ses actions un jour sauront ouvrir les yeux
> A qui le connoit mal, et vous connoîtra mieux.

et sans avancer que son discours tendoit à propager ces maximes atroces qui visent à tenir courbée sous un sceptre de fer l'infortune abatue, etc. quel langage ! m'écrirois-je, que celui de ce M. G.... qui par état, loin d'aiguiser, en étalant ses conséquences, les armes de la démagogie, aveuglement affamés de vengeance, auroit dû le disputer (car enfin, où vouloit-il en venir) au moins de tolérance et d'apperçu politique, s'il ne le pouvoit de ce caractère qui porte à ne point altérer, tel qu'il soit, l'être pensant qui ayant pu se tromper, gémit sous la loi du plus fort, avec Monsieur l'Apparent, lequel sondant le cœur humain, pésant les intérêts de la nation ; dévelopant, en partie, la position cruelle où étoit le Roi lors de son départ, et

(1 ( Parole du Roi.

les motifs qui déterminoient contre lui , dans cette orageuse circonstance , l'opinion désastreuse de tant de gens, comme dévorés du besoin d'un grand changement, s'est expliquée ainsi , le Roi a accumulé toutes les haines sur sa tête (*q*). Cette haine est naturelle à un peuple inquiet sur sa liberté ; mais des Législateurs doivent la regetter ; et moi , je me fais gloire de déroger , en ce point, à l'opinion publique , etc. . . . Je brave celles de ceux qui ne poursuivent Louis XVI que par une conséquence des funestes succès qu'ils ont déja eus. Je me porte deffenseur d'une autorité combattue par des gens qui ne se croyent grands qu'en s'attaquant à quelque chose d'élevée, etc. En effet , qu'une foule de foliculaires, séduits , trompés , intéressés , à qui l'on peut dire ,

> Fléaux de mon pays , que la cruauté guide ,
> L'univers a des yeux pour voir quel attentat ,
> Font sur le bien public vos maximes d'Etat. ( *Corneille* ).

Analisant , divisant , subdivisant , sophistiquant , se perdant cent fois dans leurs définitions sur les droits de l'Homme ( 1 ) , les Lois , le parjure , et trainant sur leurs traces une multitude égarée qui se rend leurs échos , foulent aux pieds tous principes , se croyent dégagés de leur serment de fidèlité envers le souverain,pensent avoir acquis le droit de prononcer sur lui,et brûlent qu'on lui fasse son procès, procès ! qui selon eux , doit le dépouiller au moins de son caractère, et l'ensevelir loin du trône dans un honteux oubli, ou , comme Charles I. le faire succomber sur l'échaffaut, sous le glaive prétendu de la justice , passe. L'exemple fatal de ces infortunés coupables, sur qui la justice enfin a apésanti,dit-on, sa verge de sanp, est un de ces revers , hélas ! attachés à l'humanité. Mais, en doit-il être ainsi de gens, membres du Corps Législatif, lesquels doivent avoir d'autres yeux que la multitude, et prononcer avec fermeté, d'apres des vues d'équité , de grandeurs, et d'une politique éclairée, ainsi que l'ont fait presque tous les honorables membres de l'Assemblée , dans les moments qu'on se rappelle assez , où la divinité même, descendue sur la terre , auroit envain crié , à la plus part des François, « le signal de la guerre civile est prête à se donner. Tremblez. Louis » XVI a fait ce qu'il a dû ,les suites retomberont sur vous. *Tremblez de* » *pleurer bien-tôt, en larme de sang , votre aveugle acharnement* contre » un Roi votre père, votre ami. Ah ! si vous connoissiez la grandeur de » ses sacrifices pour vous, malheureux ! vous tomberiez en pleurs à ses pieds.» Enfin , c'est ainsi que Louis XVI élevé sur un précipice à son retour , voyoit pour l'y plonger alors , une foule d'infortunés, cédant en aveugles au tourbillon frénétique qui les entrainoit , et que leur destin pressoit de suivre , courir en signer l'arrêt sur l'Autel de la Patrie ; tandis que d'autres que le désespoir de la vertu armoit contre l'audace , en faveur de leur Roi , et gémissant sur son sort , brûloit de le deffendre, et se déterminoient à tirer l'épée, à en jetter le fourreau , à l'instant même que l'attentat parvenu à son comble , attiroit sur les coupables en question , la vengeance de la Loi qui étouffoit dans leur sang, l'anathême qu'ils osoient lancer contre leur Souverain. Les foudres des divers opinions grondent , à ce sujet , de toutes paret. Cependant tout semble se calmer, et tandis que notre état , comme un malheureux qui expire en se débattant sous le glaive qui l'égorge , inquiet et tourmenté, s'agitte dans des convulsions pour trouver un remède à ses maux ; la Constitution paroît.

( 1 ) J'aimerois mieux dire les devoirs de l'homme.

Si, comme on sait, la voix d'une génération qui passe, et qui demain ne sera plus, ne doit pas étouffer la vérité qui est éternelle. Oserais-je, emporté par l'amour de la patrie, et persuadé que l'intérêt du trône est celui du peuple, avancer, avec le respect dû aux hommes de mérite qui ont créé cet œuvre d'environ trente pages d'impression. 1°. Qu'il semble exiger un stile plus claire, plus précise, plus prononcée. On ne sauroit être trop vrai, trop simple dans des principes de Lois ou de moral, que chacun doit entendre et qui doivent être frappés au sceau de la persuasion. (*faites pour autrui ce que vous voudriez qu'on fit pour vous*). Le stile métaphisique, les tours d'esprit, les ambiguités étoient chez les anciens, consacrés, non aux lois, m is aux oracles, soit pour tirer avantage de la crédulité du peuple, ou diriger ses passions vers le bien, etc.

Ainsi, pour commander en maître aux Nations,
Souvent l'homme a besoin du feu des passions.

2°. Le caractere suprême y joue un rôle trop secondaire ; il y est dit : *le Roi peut seulement inviter le Corps Législatif à prendre un objet en considération* (1). *Le Roi peut chaque année, faire l'ouverture de la session et proposer les objets qu'il croit devoir être pris en considération, pendant le cours de cette session, sans néanmoins que cette formalité puisse être considéré comme nécessaire à l'activité du Corps Législatif* (2).

*Le Roi a le droit d'annuler les actes des Administrateurs de Département, contraires aux Lois et aux ordres qu'il leur aura adressés. Il peut dans le cas d'une désobeissance persévérante, ou s'ils comprometent par leurs actes la sureté ou la tranquilité publique, les suspendre de leurs fonctions.*

*Toutes les fois que le Roi aura prononcé ou confirmé la suspension des administrateurs, il en instruira le Corps Législatif; celui-ci pourra en lever la suspension ou la confirmer, ou même dissoudre l'Administration coupable, etc.* (3). Comment ! le Roi a le droit de suspendre des gens coupables, et le Corps Législatif, celui de lever ladite suspension ? mais, trève aux observations où ces seules citations peuvent entrainer. Je dirai seulement, laissant stile, répétition, contradiction à part, ce qui sera corrigé sans doute, qu'elles semblent annoncer que le Roi n'est plus qu'un premier Ministre, et qu'elles me rapellent les idées impolitiques, exagérées, humiliantes même pour un souverain, qu'un Prudhomme, dans ses Révolutions de Paris, N°. 72, page 364; a développé ainsi : *le peuple jaloux de son indépendance et de sa souveraineté, ne doit laisser à son Roi d'autres fonctions, d'autres devoirs que ceux attribués au Roi des Hérauts-d'Armes, lequel attend respectueusement, sur le seuil du palais législatif, les décrets à mesure qu'il sont délibérés pour les proclamer après les avoir fait légaliser par le peuple, etc.* Voyez le beau rôle pour un Souverain ! en vérite. . . . . .

Je l'avourai, moi, a ce titre, j'aimerais mieux labourer mon champs avec quinze mille livres de rente que d'être Roi avec vingt-cinq millions. Conçoit-on ce que c'est que de ne pouvoir rien sans.. etc. il y a trop à dire.

3°. La Nation est souveraine, d'acord ; mais elle s'est créé un chef, il

---

(1) Chapitre 3 de l'exercice du pouvoir législatif, etc.
(2) Secction 4, relation du Corps Législatif avec le Roi.
(3) Section 2, de l'Administration intérieure.

fait corps avec elle, et il est sensé, figurément parlant, marcher à sa tête, ce que j'ai dit dans le Cri du Sentiment, page 55, le livre des Lois à la main. Or, la Nation peut-elle avoir la préséance sur lui ? Rapellerai-je qu'en 1585, *tous les chefs Calvinistes vouloient faire de la France réformée un état Républicain, et que Sully dans tous les Conseils, soutenoit la nécessité d'avoir un chef unique, qui donnât plus d'activité aux forces en les réunissant.* Pour moi, je me donnerois de garde, dans un Poëme épique ou dramatique, ( et certes tous les génies de la terre sont pour moi) de faire jouer un rôle subalterne aux personnages principal désigné par l'idée sublime, qu'entraine avec lui le mot *Roi* (*r*), il n'est qu'un seul cas pour cela, c'est quand on fait agire une Divinité qni l'inspire (*s*). Tel que dans le Popée; mais la divinité n'agissent plus, il reprend avec les hommes les fonctions de son caractère suprême; delà découle un seul esprit dominant, bien qu'il soit secondé, au nom du quel tout agit (1) autrement ce caractère avili, qui paroiteroit pusilanime, et peut dans la nature, loin d'intéresser, étant dégradé dans l'opinion publique, ne pourroit que rebutter, même révolter (2). Enfin, on peut avancer, je crois, avec Racine, malgré la multitude de ceux qui pensent le contraire, qu'il faut pour la gloire, la tranquilité, le bonheur de la patrie qni, désormais, sera débarassée du fardeau des créances dont l'avoit chargé, sur-tout, d'anciennes guerres malheureuses,

Que dans le cours heureux d'un règne florissant
Notre Empire soit libre, et Louis tout puissant,
Et que nos actions ne tendent qu'a sa gloire. (*Racine.*).

tels sont mes sentimens.

---

(1) Voyez le Cri du Sentiment, page 34.
(2) Voyez le Cri du Sentiment, page 48.

---

## *NOTES.*

(*a*) Pour Monmédy. *Il paroit impossible, malgré ce qu'on a pu dire que le Roi ait eu l'idée d'aller ailleurs.*

(*b*) Qu'on fasse le bien. *Il est de toute évidence que le Roi avoit pour but, en assemblent ses Etats, de se couvrir de gloire, en couronnant le bonheur de ses peuples.*

(*c*) Le palladium. *Statue de la Déesse Pallas que les Troyens croyoient être tombés du ciel dans le Temple de leur Citadelle, où ils la gardoient.*

(*d*) Les plus sanglants. *On a remarqué qu'à peine le Roi, déclarant que personne ne dominait sa pensée, a eu pris la Reine sous son égide, que les traits calomnieux dont elle étoit accablée, ont retombé sur lui, sous d'autres formes; mais ces traits étoient émoussés. Le peuple révolté de ces dires atroces, dépouillé de vraisemblence et de preuve, a fini par les couvrir de mépris, et les oublier.*

(*e*) De bienfaisances. *Sans répéter que la Reine céde avec transports au noble enthousiasme d'obliger les malheureux, ce dont on a mille preuves.*

*Admirons son grand cœur au milieu de l'offence.* (C....)

*quand elle a dit, après la journée du 6 Octobre, je ne serai point délatrice des François ; j'ai tout entendu, j'ai tout vu, j'ai tout oublié ; j'ai déja dit, ailleurs, que rien n'était plus beau.*

(*f*) Sont blanchit tout-à-coup. *Brisard, célèbre Comédien, et dans la fleur de l'âge, étan, tdit-on, dans une barque près d'être englouti sous les flots, eut une si grande terreur à l'aspect du péril dont il ne s'est sauvé qu'en s'élançant sur le rivage, loin de dix ou douze pieds, qu'il en a blanchi, presque soudain. Jugeons à celà, ce que la Reine a dû souffrir dans diverses circonstancse connues.*

(*g*) Egaler ses malheurs. *Quatrin du Chevalier des Islets, ci-devant Cheveau-Léger de la Garde du Roi. De ce quatrin, j'ai cru devoir changer le troisième vers qui ma paru trop élégiaque pour mon sujet. Le voici : Le Ciel pour la punir de l'avoir fait si belle, etc.*

*Ce Chevalier, bien qu'il ait été réformé, je crois, n'oubliant point le serment de fidélité, et l'honneur qui l'enchaînent aux intérêts du trône, a sans doute dit comme Voltaire.*

*Du Roi trop malheureux, soutenons la couronne,*
*La vertu le conseille et la gloire l'ordonne.*

*Exemple louable qui sera bien-tôt suivi de tous les François, s'il ne l'est déjà, car enfin présumons,*

*Que ces cruels revers de la maison Royale,*
*Ces tristes factions, céderont au danger*
*D'abandonner la France aux mains de l'étranger.*
*Que le sang des Bourbons est toujours adoré.*
*Tôt-ou-tard il faudra que de ce tronc sacré*
*Les ramaux divisés, et courbés par l'orage,*
*Plus unis et plus beau, soient notre unique ombrage.*
(Voltaire).

(*h*) Les trois cents Législateurs. *Sans rappeller que Messieurs Stanislas Clermont-Tonnere, Malouet, Bergasse, etc. etc. joignent à l'art de bien écrire celui de penser juste, que les talents qui les distinguent semblent mettre en lumière la pureté de leurs mœurs, et la candeur de leurs ames. J'affirmerai, moi, que j'ignore comment quelqu'un ose se qualifier du titre auguste de Législateur, sur-tout n'ignorant pas combien ce mot (Législateur) présente d'idées sublimes, et sachant que depuis l'existence du monde, à peine compte-t-on quinze individus dignes d'en être qualifié, dans l'étendue du terme ; car enfin, il faut plus que des connoissances, de l'esprit et des mœurs pour sonder, et deviner la nature, faire jouer les ressorts des passions humaines, et balancer ainsi le destin des Etat ; il faut un génie trascendant, une ame sublime et un excellent cœur, toujours prêts à sacrifier tout à l'honneur et à la gloire de faire des heureux. Je regarde de tous les côtés. Dieu ! que cela est rare !*

(*i*) Qu'il pense créer. *En effet, voulant contribuer au bonheur d'un être pensant, quel est à son égard le premier mouvement généreux qu'on doit suivre ! si ce n'est de prévenir ses besoins les plus urgens ?*

*Hé ! mon ami, tire moi du danger,*
*Tu feras après ta harangue.* (la Fontaine).

( *k* ) Nous détruire. *Le Roi avoit défendu expressément, dit-on, en cas d'arrestation, de faire résistance. Quel constraste !*

( *l* ) Ne tomberait pas de lui-même. *En effet, vous avez cru pouvoir remplir l'étendu de mes desirs, n'importe pour quel objet. Enflâmé d'espérance, et bien qu'il soit dangéreux de trop promettre aux hommes, vous me l'avez promis affirmativement. Je vis en espérance; mais par une fatalité que je ne conçois pas, malgré vos bonnes intentions, vous ne pouvez atteindre le but proposé, bien que vous me le promettiez toujours et qu'en attendant le tems s'écoule. Dois-je, en un tel cas, dormir aux pieds de l'espérance jusqu'à la résurrection ? ou revenant sur la parole que je vous ai donnée de vous soutenir dans vos opérations, chercher, par une autre voie, à combler mes desirs ? le cultivateur attend-il l'instant de récolter pour ensemencer, de nouveau, son champ dont les germes auroient péri sous les néges, en partie fondues?*

( m ) En signer la ruine. *Le Chancelier d'Aguesseau, qui pensoit, qu'un grand changement ne devoit être fait que par dégré; que les Lois étaient pour le peuple aussi sacrées que la Religion, et touchoient aux fondemens des Etats, consacroit, dans sa retraite, une partie de son tems à rédiger les vues qu'il avoit conçues sur la Législation. Rien n'est plus admirable, je crois, que sa manière de procéder pour établir, sans ébranler l'Empire, ni attaquer les prérogatives du trône; les douze à quinze Lois qu'il nous a laissées; chaque Loi, dit Thomas, étoit l'ouvrage de tout ce qu'il y avoit de plus savants hommes dans l'Etat. D'abord par une lettre aussi éloquente que raisonnée, d'Aguesseau, annonce son plan de Législation à toutes les Cours souveraines; il leur envoie ensuite la matière de chaque Loi réduite en question. Les Mémoires envoyés par les Cours étoient fondus et rédigés par les Avocats les plus célébres qu'il honoroit de son choix. Le tout étoit ensuite discuté par les membres, les plus savans, du Parlement de Paris, et le Procureur-général faisoit son rapport au Chancelier. La matière ainsi préparée, étoit de nouveau distribuée aux Maîtres-des-Requêtes; et la Loi était fixée enfin dans un bureau de Législation, au quel d'Aguesseau présidoit.*

*Puis-je observer à ce sujet que nul de ces savants hommes n'a pensé, supposant son Roi capable de ne vouloir agir qu'en Tyran despote, à brider, si je puis parler ainsi, avec des chaines tissues des fleurs de l'opulence, l'activité de son pouvoir suprême: ce qui auroit, je pense, établi deux pouvoirs dans l'Etat; & où cela ne peut-il pas entrainer? les Anglois ne sont-ils pas perpétuellement agitée par deux factions, les wishs & les Thoris ?*

( *n* ) En son entier au Roi. *Ce plan étoit évidemment celui qu'on auroit de suivre d'abord, sans dire le pourquoi, qu'on devine assez; je me suppose attaché aux agréments de mon jardin, dès-lors, irai-je, ne voulant point en sacrifier la jouissance, tenter d'en changer la face sur-tout en pleine sève ?*

( *o* ) En Dieu et notre Epée. *Je parle ainsi, parce qu'il ne s'agissoit point en cela de s'opposer à la réforme des abus, etc. etc. Mais de sauver sa partrie d'un attentat horrible envers le Monarque, ce qui est un devoir sacré.*

*Dieu dit à tout sujet, quand il lui donne l'être,*
*Sert, pour me bien servir, ta patrie et son maître*
*Sur la terre, à ton Roi, j'ai remis mon pouvoir;*
*Vivre et mourir pour lui, c'est ton premier devoir.*
(Debelloy).

(*p*) Sots ou fripons. *Voyez le Journal du soir, No. 375. Quiconque sait comme ont terminé, il y a près de 9 ans les malheurs de la Hollande, et ce qui s'y disoit alors, sait à quoi s'en tenir sur l'événement en question, et sait apprécier, sur-tout, ce fratras d'exagération d'idées sanglantes de personnes égarées, qui, le pouvoir et la fortune en mains, voyent tout en noir, et battent les gens en ruines.*

(*q*( Toutes les haines sur sa tête. *Emporté par son noble sentiment, l'orateur, développe-t-il bien, ici, ses idées*; haines que des Législateurs doivent regetter; *mais, a-t-on à son gré, de la haine ou de l'amitié pour quelqu'un; ne sont-ce pas des sentimens indépendans de notre volonté!*

*Oui: c'est vous dont l'amour naissant avec leurs charmes,*
*Leur apprit le premier le pouvoir de leurs armes;*
*Vous! que mille vertus me forçoient d'estimer,*
*Vous que j'ai plaint, enfin que je voudrais aimer, etc.*
(Hermione).

*Vous me voulez aimer, et je ne puis vous plaire, etc.*
(Oreste).

*D'autre part, cet Orateur a-t-il bien rencontré en s'expliquant sur l'affaire dite des poignards, du 28 Février 1791, loin de ce qu'il avance à ce sujet, j'ai cru devoir publier, dans le tems, ce qui suit:*

*Des François d'élites, allarmés du déchaînement odieux de tant de gens contre la Monarchie, effrayés de l'émeute générale de Paris, (on ne peut aller contre l'évidence, cela étoit sous nos yeux), et pénétrés d'amour pour leur Prince, ont été l'environner, le Roi plein d'une juste confiance en sa garde, leur a commandé de déposer leurs armes, et de se retirer, ce qu'ils ont fait. On peut mal interpréter leur zèle, zèle tardif il est vrai; mais, c'est à l'équité à juger s'il est coupable ou non;*

*Qui fait plus qu'il ne doit, ne sait point obéir*, (Voltaire).

*Je le sais, cependant, comme vrai Patriote, moi, si j'avois soupçonné que le crime, hérissé d'armes pensait à s'élancer sur le trône, j'aurois volé lui servir de bouclier, certain de ne faire, en cela, que mon devoir.*

(*r*) Le mot Roi. *Il est sûr qu'on sousentendoit la Loi veut telle chose, en disant, de par le Roi, ce qui était plus simple, ne donnoit point l'idée de deux pouvoir en activité, etc. Il ne faut pas, soit-dit sans conséquence, supposant toujours le crime dans le cœur de l'homme, croire son Prince capable d'enfreindre les Lois, et, d'après cette supposition, qui, certes! n'élévera jamais une âme, ne point poser leurs grands principes sur les bases de la nature. Il y a de la différence entre l'abus du pouvoir et la Loi. Bref, faute de distinguer assez les objets en développant ses idées, avec clarté, une nation s'égare en partie, au son brillant de grands mots qu'elle ne définit pas, et tombe d'erreur en erreur. Par exemple, on parle de liberté, d'égalité; de quelle liberté! etc.* Voyez le Cri du sentiment, *page 32, de quelle égalité? ce n'est point de celle fondée sur la simple nature, qui fait que tout ce qui respire cède aux mêmes*

*besoins et finit de même, c'est de l'égalité en droit, établie sur les bases sociales, et qu'on a cru développer clairement en s'exprimant ainsi,* Les hommes naissent, et demeurent libres et égaux en droits. *Eh bien ! 1o. cette égalité est aussi ancienne que la Monarchie. Louis XIV, cet immortel Louis XIV, dont on brûloit, n'a guerre, de flétrir la mémoire, tenant la balance de Thémise, et pesant les intérêts d'un de ses sujets et les siens propres, a prononcé, avec clarté, contre lui-même ; mais cela, dira-t-on, ne s'exécutoit pas toujours ; c'étoit l'abus du pouvoir, dirai-je encore, non la Loi, ce qui de tout tems a été un crime aux yeux de l'équité. 2o. les convenances sociales, veulent des gradations, des qualités distinctives, des titres honorifiques, principes d'émulation et de subordination si nécessaire à l'harmonie d'un Empire ; mais, sans avancer que nous visons à couronner ce proverbe populaire qui dit,* otes-toi de-là, que je m'y place. *Les chefs divers que nous nous nommons ne sont-ils pas un exemple frapant de ces gradations, etc. indispensable, voyez* le Cri du sentiment, page 55.

(*s*) Qui l'inspire tel que dans l'épopée. *A cet égard les membres de notre Corps Législatif, telle lumière, tel esprit, tel amour du bien général qu'ils fassent briller en créant leurs Lois réglementaires, devant nous, ne sont que des hommes. Les Lois primitives, qui naturellement se trouvent dans le cœur de l'honnête homme, et qui sont évidemment une émanation de la Divinité, que les Législateurs du premier ordre, par une politique sublime, ont communiqué au peuple comme d'écoulant, non d'eux, mais du ciel, dont ils se disoient inspirés, portoient les hommes et à l'adoration de ces Lois naturelles, persuasives, bien développée, et au respect aveugle envers ceux qui s'en rendoient les organes, etc. Mais, il ne s'agit pas, je crois dans notre révolution, de ces Lois primitives que nous connoissions, et qui toujours ont été nos guides. Or, nos Législateurs qui font tout découler de leur génie, rien du ciel, et qui ne se donnent point pour des inspirés, dévoileroient une vanité mal entendue, puisée dans l'amour patriotique, dont j'aime à les croire embrasés ; si, se mettant indiscrétement à la place de la Loi, comme bien des gens le prétendent, ils exigeoient que le Souverain même baissât un front soumis en leur présence, tel que s'ils agissoient sur lui, par un pouvoir surnaturel, ainsi que dans l'Epopé, est sensé agir sur un héros, la Divinité qu'on y met en action. Que Voltaire dans Mahomet, me semble avoir bien développé, de ses nuances sens lesquelles tout se confond!*

*Enfin, dans nos vastes projets, touchant notre régénération, s'est-on beaucoup occupé des mœurs. Des mœurs ! qui comme a dit Thomas, sont le ressort principal d'un gouvernement, la vie et l'âme de ses Lois. point de mœurs, point d'état, et Dieu sait ce qu'on peut dire à ce sujet. Bref, si après la gloire d'avoir voulu le bien, la plus grande est celle d'être malheureux pour l'avoir tenté, Louis XVI,*

*Le meilleurs des humains est le plus grand des Rois.*

---

J'ai renvoyé souvent *au Cri du Sentiment*, parce que je le crois un des plus riches écrits que la révolution ait produit, vu qu'il est pour ainsi dire un composé, d'une foule de premiers génies, tant anciens que modernes, qu'ainsi il fourmille de traits superbes.

*Il se trouve chez* DEBRAI *et* GIRARDIN, *Libraires, au Palais-Royal.*

# SERMENT CIVIQUE
## DE DARRAGON,

*Transporté en songe à l'ouverture de la prochaine Législature.*

Prenez garde que la cause publique ne souffre de vos arrangemens, vos têtes nous en répondraient (1).
(*Les Romains à leurs Sénateurs*).

Je jure, non de soutenir un édifice moral, dont les fondemens à peine jettés, s'établiroient à la faveur des passions et des intérêts des hommes, conçu par des hommes, et qui comme hommes, avec des intentions pures, peuvent se tromper. Ce Serment trop hazardé révolteroit le bon sens armé du savoir, éclairé par l'expérience, et embéli des charmes du sentiment. Mais, je jure, sur ma tête, à la face du ciel, en présence du Monarque, aux yeux de la Patrie, de ne jamais m'écarter, avec intention, des trois buts principaux qui nous rassemblent, et que nous devons toujours avoir en vue; le triomphe des Lois, la gloire de la Nation l'auguste Mandataire en tête,et la félicité des Peuples. Quiconque de nous, embrasé de l'amour de la Patrie, reconnoit un Dieu, brûle de coopérer au bonheur général des François, et ne veut être inviolable qu'à l'ombre de ses vertus, qu'il jure comme moi, sinon, qu'il (2) s'écarte, et fuye ma présence; je le juge indigne d'opiner à mes côtés.

(1) *Ceux qui craignent de mourir pour une cause aussi sacrée; sont indignes de la confiance du peuple, ils se rendent complices de tout le mal qu'il ne préviennent et n'empêchent pas. Journal Monarchique, No. 24, page 40.*

(2) *J'ose avancer moi, que quiconque ose accepter l'honneur inoui de régénérer sa Nation, loin de se rendre inviolable, ce qui est, je crois, un acte absurde de despotisme, doit enchainer à son char la confiance publique, osant vouloir, à ses risques et périls, le bonheur de sa Patrie, donc il doit en répondre sur sa tête. Autrement qui me répondra, Législateurs ? de la pureté de vos intentions, si vous n'osez m'en répondre vous mêmes ? quoi! dans tous les cas, à l'ombre de votre inviolabilité, vous laissant entrainer, je suppose, loin des sentiers tracés par les vertus, vous me feriez courir à un bonheur idéal, tout en me faisant perdre la voie de la véritable félicité, et mon dévoir alors! seroit de souffrir, bien plus, de me taire respectueusement devant vous, etc. L'on pressent assez les mille et mille choses qu'on peut dire à ce sujet.*